

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1045

20 mai 2009

SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	50156	Invenergy Poland Renewables S.à r.l.	50143
Arches Investments S.A.	50144	La Poudrerie S.A.	50128
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ..	50114	LBC Luxembourg	50154
Bellariva Investments S.A. SPF	50138	LBREP III Atemi S.à r.l.	50130
Boucel Luxembourg S.à r.l.	50148	LBREP III FIP S.à r.l.	50135
Boz S.A.	50160	LBREP III Immit S.à r.l.	50132
Brother & Sister 1629 Sàrl	50126	LBREP III Vesta S.à r.l.	50138
C4U2 S.A.	50119	LBREP II Le Provençal S.à r.l.	50142
Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch	50151	Luxstream I S.A.	50146
Club des Artistes en Herbe	50135	Maxam Luxembourg S.A.	50128
Coatings Re	50151	ML Poivre Durable S.e.c.s.	50155
Coban S.A.	50144	ML Poivre Stabilité S.e.c.s.	50152
Coble.Com S.A.	50146	Mytilus LuxCo I S.à r.l.	50148
Cristallo S.A.	50120	Nany S.A.	50126
Danske Bank International S.A.	50149	Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l.	50150
DB Luxembourg A.G.	50131	Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l.	50151
Dresdner Leasing 2 S.à r.l.	50144	Polymer Invest S.A.	50143
Erelid S.A.	50142	Prestige Luxembourg	50123
Europäische Finanzstruktur S.A.	50143	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	50152
European News Exchange S.A.	50131	Rowan Luxembourg S.à r.l.	50154
Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ...	50120	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	50155
Financière de Gestions Internationales ...	50119	Steel Capital Group S.à r.l.	50148
Fulin Investments S.à r.l.	50147	S.Tile Investments S.A.	50130
GAIA Real Estate Investments S.A.	50160	Systech S.à r.l.	50131
Gako S.à r.l.	50145	Varuna Conseil S.à r.l.	50123
Gevapan Invest Spf S.A.	50149	Vide S.A.	50128
Gorgone S.A.	50119	Vintage Investments S.à r.l.	50145
H.E.M.C.O. S.à r.l.	50145	WCC Vita-Center S.à r.l.	50132
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	50114	White Mountains International S.à r.l. ...	50146
Hoffmann Frères s.à r.l. & Cie	50147	White Mountains International S.à r.l. ...	50150
Ingenico Eastern Europe I S.à r.l.	50155	WM Olm (Luxembourg) S.à r.l.	50147
		WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l.	50148

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.873.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de William Wallace Anderson, résidant au 141 Rosendale Road, SE21 8HE Londres, Royaume-Uni en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 27 mars 2009;

Que par conséquent, le conseil d'administration sera désormais composé des cinq (5) membres suivants:

- Patrick Bushnell
- Jeremy Vickerstaff
- Christopher Reilly
- David Hemmings
- William Wallace Anderson

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 27 mars 2009 à 15h30.

Henderson Global Investors (International Holdings) B.V.

Signature

Référence de publication: 2009057784/24.

(090067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.272.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

—
In the year two thousand and nine, the thirtieth day of April, before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129881. The Company was incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1837 of 30 August 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 12 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2667 of 21 November 2007.

There appeared:

(1) Barry-Wehmiller Companies, Inc. a company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00009249, holding 1,022 (one thousand and twenty-two) shares out of the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares issued by the Company,

hereby represented by Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton, Missouri, U.S.A. on 29 April 2009;

(2) Fleetwood, Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 0035602, holding 5 (five) shares out of the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares issued by the Company,

hereby represented by Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton, Missouri, U.S.A. on 29 April 2009;

(3) Paper Converting Machine Co., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, United States of America, registered under the number P041450, holding 1,361 (one thousand three hundred sixty-one) shares out of the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares issued by the Company,

hereby represented by Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton, Missouri, U.S.A. on 29 April 2009;

(4) Marquip WardUnited, Inc. a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00507026, holding 82 (eighty-two) shares out of the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares issued by the Company,

hereby represented by Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton, Missouri, U.S.A. on 29 April 2009;

(5) Marquip International, Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1300 North Airport Road, Phillips, Wisconsin 54555, United States of America, and registered with the State of Wisconsin under the number M036423, holding 64 (sixty-four) shares out of the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares issued by the Company,

hereby represented by Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton, Missouri, U.S.A. on 29 April 2009.

The proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties referred to under items (1), (2), (3), (4), and (5) above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares each having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro), representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 5,000.- (five thousand Euros) so as to increase the share capital from its current amount of EUR 1,267,000 (one million two hundred sixty-seven thousand Euros) to EUR 1,272,000 (one million two hundred seventy-two thousand Euros) by way of creation and issuance of 10 (ten) shares having a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by Barry-Wehmiller Companies, Inc. by way of a contribution in cash, each share having a subscription price of EUR 500.- (five hundred Euros);

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3 above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,000.- (five thousand Euros), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 1,267,000.- (one million two hundred sixty-seven thousand Euros), represented by 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares having a par value of EUR 500.- (five hundred Euros) each, to an amount of EUR 1,272,000 (one million two hundred seventy-two thousand Euros) by the creation and issue of 10 (ten) new shares of the Company having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euros) each (the Newly Issued Shares).

Third resolution

Barry-Wehmiller Companies, Inc. represented as stated above, intervenes at the present meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to all 10 (ten) Newly Issued Shares of the Company having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each, for a subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) each, and

(ii) pay the Newly Issued Shares in full by means of a contribution in cash (the Cash Contribution).

The Cash Contribution in an amount of EUR 5,000.- (five thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment under the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by Dexia Banque Internationale à Luxembourg on 29 April 2009 confirming the availability of the subscription amount under the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

SHAREHOLDERS	SHARES
Barry-Wehmiller Companies, Inc.	1,032
Fleetwood, Inc.	5
Paper Converting Machine Co.	1,361
Marquip WardUnited, Inc.	82
Marquip International, Inc.	64
TOTAL:	2,544

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,272,000 (one million two hundred seventy-two thousand Euro), represented by 2,544 (two thousand five hundred and forty-four) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Barry Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.881 (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1837 daté du 30 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné daté du 12 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2667 du 21 novembre 2007.

Ont comparu:

(1) Barry-Wehmiller Companies, Inc., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00009249 et propriétaire de 1.022 (mille vingt-deux) parts sociales sur les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales émises par la Société,

ci-après représentée par Mlle Mieke Vertsraeten, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton, Missouri, U.S.A., le 29 avril 2009;

(2) Fleetwood, Inc., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0035602 et propriétaire de 5 (cinq) parts sociales sur les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales émises par la Société,

ci-après représentée par Mlle Mieke Vertsraeten, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton, Missouri, U.S.A., le 29 avril 2009;

(3) Paper Converting Machine Co., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro P041450 et propriétaire de 1.361 (mille trois cent soixante et une) parts sociales sur les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales émises par la Société,

ci-après représentée par Mlle Mieke Vertsraeten, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton, Missouri, U.S.A., le 29 avril 2009;

(4) Marquip WardUnited, Inc. une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00507026 et propriétaire de 82 (quatre-vingt-deux) parts sociales sur les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales émises par la Société,

ci-après représentée par Mlle Mieke Vertsraeten, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton, Missouri, U.S.A., le 29 avril 2009;

(5) Marquip International, Inc. une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1300 North Airport Road, Phillips, Wisconsin 54555, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée dans l'états du Wisconsin sous le numéro M036423 et propriétaire de 64 (soixante-quatre) parts sociales sur les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales émises par la Société,

ci-après représentée par Mlle Mieke Vertsraeten, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton, Missouri, U.S.A., le 29 avril 2009.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes mentionnées aux points (1), (2), (3), (4) et (5) ci-dessus sont les associés actuels de la Société et seront ci-après désignées comme les Associés.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de EUR 5.000.- (cinq mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.267.000.- (un million deux cent soixante-sept mille euros) à EUR 1.272.000 (un million deux cent soixante-douze mille euros) par voie de création et émission de 10 (dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus par Barry-Wehmiller Companies, Inc. au moyen d'un apport en numéraire, chaque part sociale ayant un prix de souscription de EUR 500.- (cinq cents euros);

4. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

6. Divers.

qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.267.000,- (un million deux cent soixante-sept mille euros), représenté par 2.534 (deux mille cinq cent trente-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, à EUR 1.272.000,- (un million deux cent soixante-douze mille euros) via la création et l'émission de 10 (dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune (les Parts Sociales Nouvellement Emises).

Troisième résolution

Barry-Wehmiller Companies, Inc., représenté comme indiqué ci-dessus, intervient lors de la présente assemblée et déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 10 (dix) Parts Sociales Nouvellement Emises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, pour un prix de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, et

(ii) payer entièrement les Parts Sociales Nouvellement Emises au moyen d'un apport en numéraire (l'Apport en Numéraire).

L'Apport en Numéraire d'un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros) devra être alloué au compte capital social nominal de la Société.

La preuve de ce paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été attestée auprès du notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg en date du 29 avril 2009 confirmant la libre disposition du montant de souscription en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société, et le notaire constate expressément la libre disposition des fonds ainsi versés.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société est le suivant:

ASSOCIÉS	PARTS SOCIALES
Barry-Wehmiller Companies, Inc.	1.032
Fleetwood, Inc.	5
Paper Converting Machine Co.	1.361
Marquip WardUnited, Inc.	82
Marquip International, Inc.	64
TOTAL:	2.544

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.272.000,- (un million deux cent soixante-douze mille euros) représentée par 2.544 (deux mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: M. Verstraeten et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17311. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058346/5770/246.

(090067776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

C4U2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 20 février 2009

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de l'administrateur Monsieur Raymond VAN HERCK, demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet immédiat;

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gustavo STRASSENER demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

C4U2 S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009057786/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Gorgone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.329.

—
1. Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.

2. La société GORDALE MAKETING LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

L.M.C. Group S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009057789/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.860.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Baron Berghmans, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Les Avins-en-Condroz, Belgique, de son mandat d'administrateur, avec effet au 25 mars 2009.

2. Acceptation de la nomination de Frédéric Meessen, avec adresse au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057850/15.

(090067533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Cristallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

1. Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.

2. La société GORDALE MAKETING LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

L.M.C. Group S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009057794/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Falcon Real Estate Investments S.A., a public limited liability company incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Avenida General Perón, 38, 28020, Madrid, Spain, registered with the Madrid Commercial Registry at Volume 21,771, page 61, section 8, sheet M-387795,

here represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26, 2009.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Falcon Real Estate Investments S.A is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Falcon Real Estate Investments S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115.384 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 15, 2006, page 55623. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 5, 2008, number 1387, page 66567.

II. The Company's corporate capital is fixed at one million one hundred thousand euro (EUR 1,100,000) represented by forty-four thousand (44,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), to bring it from its present amount of one million one hundred thousand euro (EUR 1,100,000) represented by forty-four thousand (44,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to one million one hundred and fifty thousand euro (EUR 1,150,000), by the issuance of two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Falcon Real Estate Investments S.A., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up, at the price of two million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety-one euro and ninety-nine

cents (EUR 2,928,191.99) of which (i) fifty thousand euro (EUR 50,000) shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) five thousand euro (EUR 5,000) to the legal reserve account (iii) and the remaining two million eight hundred and seventy-three thousand one hundred and ninety-one euro and ninety-nine cents (EUR 2,873,191.99) to the share premium reserve account of the Company, by way of a contribution in kind consisting in a claim against the Company for an aggregate amount of two million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety-one euro and ninety-nine cents (EUR 2,928,191.99) (the Claim).

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of two million nine hundred and twenty-eight thousand one hundred and ninety-one euro and ninety-nine cents (EUR 2,928,191.99) results from a certificate of the management of the Company, issued on March 30, 2009.

The aforesaid certificate, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

The Sole Shareholder further declares and approves in respect of the Claim that:

- It is the full owner of the Claim;
- It is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim; and
- The Claim is not encumbered with any pledge or usufruct and the Claim is not subject to any attachment.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at one million one hundred and fifty thousand euro (EUR 1,150,000) represented by forty-six thousand (46,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,200.- (three thousand two hundred euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour de mars.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Falcon Real Estate Investments S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social au Avenida General Perón, 38, 28020, Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, Volume 21,771, page 61, section 8, feuillet M-387795,

ici représentée par Claire Benedetti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Falcon Real Estate Investments S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination Falcon Real Estate Investments S.à r.l., ayant son siège social 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.384 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juin 2006, page 55623. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juin 2008, numéro 1387, page 66567.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cent mille euros (EUR 1.100.000) représenté par quarante-quatre mille (44.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cent mille euros (EUR 1.100.000) représenté par quarante-quatre mille (44.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Falcon Real Estate Investments S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement pour un montant de deux millions neuf cent vingt-huit mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents euros (EUR 2.928.191,99) dont (i) cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte capital social de la Société (ii) cinq mille euros (EUR 5.000) à la réserve légale (iii) et le montant restant de deux millions huit cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2.873.191,99) est affecté au compte réserve prime d'émission de la Société, par un apport en nature d'une créance contre la Société d'un montant total de deux millions neuf cent vingt huit mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2.928.191,99) (la Créance).

La preuve de paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de deux millions neuf cent vingt huit mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 2.928.191,99) résulte d'un certificat de la gérance de la Société émis en date du 30 mars 2009.

Le certificat mentionné ci-dessus, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte et sera enregistré avec celui-ci.

Déclaration

L'Associé Unique déclare par ailleurs et approuve en relation avec la Créance que:

- Il est l'entier propriétaire de la Créance;
- Il est le seul titulaire de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer; et
- La Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit et n'est sujette à aucune saisie.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000) représenté par quarante-six mille (46.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 3.200.- (trois mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. BENEDETTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13148. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058366/242/145.

(090067666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 23.223.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2009.

En date du 17 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Du Bourg en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Du Bourg, de Monsieur Bruno Bottausci et de Monsieur Hervé Delaunay en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 20 Avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009057795/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Varuna Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.017.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude BOUTET, administrateur de sociétés, demeurant 55A Grand Rue, L-3927 Mondercange (GD de Luxembourg),

ici représenté par Monsieur Pascoal DA SILVA, demeurant professionnellement 24, rue saint Mathieu L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le comparant, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités de prestation, de conseil, et d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale et managériale, elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaires ou non, dans leur développement, organisation, management. Elle réalisera notamment les études de marché, et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décision.

La Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social, ou qui serait de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "VARUNA CONSEIL S.à r.l."

Art. 5. Son siège social est établi à Fentange.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Fentange par décision du gérant ou du conseil de gérance le cas échéant, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément aux termes de l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, fonction et proportionnel aux parts existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observance des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 dite "loi sur les sociétés commerciales".

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé "gérant" s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un "Conseil de gérance" dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés. Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque gérant représente la Société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si les actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de 25 associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 17. Les produits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, charges, rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire selon les prescriptions prévues à cet effet par la loi du 10 août 1915 dite "loi sur les sociétés commerciales".

Toute distribution faite en contravention des présentes clauses statutaires et formes légalement prescrites par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, doit être restituée par les associés qui l'ont reçue, si la Société est en mesure d'apporter la preuve que ces associés connaissaient l'irrégularité d'une telle distribution faite en leur faveur ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Jean-Claude BOUTET, prénommé Cinq cents parts	<u>500</u>
Total: cinq cents parts	500

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250.- (mille deux cent cinquante euros).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par un gérant.

Est nommé gérant unique:

Monsieur Jean-Claude BOUTET, administrateur de sociétés, demeurant 55A Grand Rue, L-3927 Mondercange (GD de Luxembourg).

La durée du mandat du gérant est illimitée.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-5811 Fentange, 67 rue de Bettembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16146. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058360/242/142.

(090067797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Nany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.721.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 janvier 2009

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

Pour NANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009057796/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Brother & Sister 1629 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 2, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.003.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Mademoiselle Corinne JAKOBY, sans état particulier, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 8, rue de la Gare.

Monsieur Michel JAKOBY, monteur, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 8, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Brother & Sister 1629 Sarl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bettel.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petits snacks.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mademoiselle Corinne JAKOBY, préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
2.- Monsieur Michel JAKOBY, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérant technique pour une durée indéterminée, Mademoiselle Corinne JAKOBY, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Michel JAKOBY, préqualifié.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9452 Bettel, 2, Kierchestrooss.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JAKOBY - JAKOBY - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2009. Relation: MER/2009/804. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 6 mai 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009058759/232/91.

(090066718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2009.

Résolution:

Suite à la démission de H.R.T Révision S.A. de son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée nomme Picigemme S.à.r.l., avec siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009057797/9120/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. La Poudrerie S.A.).

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.342.

—
L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois d'Avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Maxam Luxembourg S.A. (anc. LA POUDRERIE S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.342, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 57 de l'année 1989 (la Société), modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2001, publiée au Memorial C, numéro 70 du 14 janvier 2002, modifiée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 2008, publiée au Memorial C, numéro 384 du 20 février 2009.

La séance est présidée par Maître Amandine Piasentin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme Secrétaire Sylwia Zdon, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée a élu comme Scrutateur, Régis Nogbou, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration émise par l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée aux présentes signée par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la

Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ayant décidé de tenir l'assemblée après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un montant de quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000,-) par la création et l'émission de douze mille six cents (12.600) nouvelles actions de la Société sans désignation de valeur nominale;
3. Souscription à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus, et paiement des actions souscrites;
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante;
5. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter le changement ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un montant de quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000,-) par la création et l'émission de douze mille six cents (12.600) nouvelles actions de la Société sans désignation de valeur nominale, et l'Assemblée émet ces nouvelles actions.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des douze mille six cents (12.600) actions de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

Maxam Deutschland GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social à Gnaschwitzer Str. 4, D-02692 Doberschau-Gaupig OT Schlungwitz, Allemagne,

ici représentée par Maître Amandine Piasentin en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} avril 2009, déclare

- (i) souscrire les douze mille six cents (12.600) actions de la Société nouvellement émises et
- (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-).

En conséquence de quoi, la Société dispose de la somme de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) à affecter au capital social de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf VIER HUNDERT FÜNFZEHN TAUSEND EURO (EUR 415.000,-) festgelegt, was SECHZEHN TAUSEND SECHS HUNDERT (16.600) Aktien ohne Nennwert entspricht."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PIASANTIN, ZDON, NOGBOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM2009/532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009057994/218/89.

(090066994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

S.Tile Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.201.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 avril 2009.

Résolutions:

Suite aux démissions de Monsieur John Troisfontaines et de Madame Isabelle Lambert de leur mandat respectif, l'assemblée décide de nommer:

Administrateur:

Madame Stéphanie Bouju, employé privée, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Picigiemme S.à.r.l., avec siège social au 38, Haerebiereg, L-6868 Wecker

Les mandats viendront à échéance à l'assemblée tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009057799/9120/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III Atemi S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009057802/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. «Le Triangle Vert».
R.C.S. Luxembourg B 132.110.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2009058056/203/11.

(090067112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 26. März 2009.

Beschlüsse

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Herrn Daniele BOTTAZZO und von Frau Veronica BOTTAZZO als Verwaltungsratsmitglieder und den Rücktritt von Frau Corina MOISA als Delegierte des Verwaltungsrates an.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 statt finden wird Herr Paul VERSCHORREN, geboren am 21. März 1944 in Ninove (Belgien), wohnhaft in Dubai, 704, Al Maktoum, Al Maidan Tower (Vereinigte Arabische Emirate) und Herr Radu MOISA, geboren am 15. August 1943 in Edinet (Moldawien), wohnhaft in Chisinau (Moldawien), 44, Bd Dacia.

Als neuer Delegierter des Verwaltungsrates wird ernannt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2012 statt finden wird Herr Paul VERSCHORREN, vorbenannt.

Die Generalversammlung teilt mit, dass die Gesellschaft LUXREVISION S.à r.l., handelnd als Kommissar der Gesellschaft DB Luxembourg A.G., ihren Sitz seit dem 22. Januar 2008 nach 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. März 2009.

Für DB Luxembourg A.G.

Unterschrift

Référence de publication: 2009057805/8473/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 46.116.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale, tenue au siège social le 2 avril 2009, que:

- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Alain Chartiez avec adresse professionnelle à F-92575 Neuilly-sur-Seine-Cedex, 89, avenue Charles de Gaulle; pour une durée de trois ans;
- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Marc Schreuder avec adresse professionnelle à NL-1200 TV Hilversum, Franciscus Weg, 219; pour une durée de trois ans;
- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Uwe Böhler avec adresse professionnelle à D-50858 Cologne, Aachener Strasse, 1036; pour une durée de trois ans;
- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Jürgen Ohls avec adresse professionnelle à D-50858 Cologne, Aachener Strasse, 1042; pour une durée de trois ans;
- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Stéphane Rosenblatt avec adresse professionnelle à B-1030 Brussels, 2, Avenue Jacques Géorgin; pour une durée de trois ans;
- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Dirk Gerken avec adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden; pour une durée de trois ans.

- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme administrateur Monsieur Nic Jakob avec adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden; pour une durée de trois ans.

- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme personnes chargées du contrôle des comptes - les réviseurs d'entreprises KPMG Audit, société à responsabilité limitée, L-2520 Luxembourg, avec numéro RCS Luxembourg B 103.590; pour une durée de un an.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058040/29.

(090067021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.899.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III Immit S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009057818/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

WCC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115.897, duly represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 2009, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "WCC Vita-Center S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 31 August 2007 by a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2302 of 13 October 2007, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 131.551. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 27 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1212 of 20 May 2008.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of eight million one hundred and seventeen thousand four hundred and seventy-five Euros (€8,117,475) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to eight million one hundred and seventeen thousand five hundred Euros (€8,117,500) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to be subscribed by the Sole Shareholder against the con-

tribution of a receivable the Sole Shareholder has against the Company in the amount of eleven million two hundred and sixty-nine thousand three hundred eighteen Euros and sixty-six cents (€11,269,318.66) (the "Contribution in Kind") the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred and sixty-nine thousand two hundred and ninety-three Euros and sixty-six cents (€11,269,293.66) being allocated to the share premium account of the Company. Approval of the valuation of the Contribution in Kind; subscription for one (1) new share by the Sole Shareholder and payment thereof by way of the Contribution in Kind.

2) Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of eight million one hundred and seventeen thousand four hundred and seventy-five Euros (€8,117,475) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to eight million one hundred seventeen thousand five hundred Euros (€8,117,500) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to the Sole Shareholder against the Contribution in Kind, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred and sixty-nine thousand two hundred and ninety-three Euros and sixty-six cents (€11,269,293.66) being allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Contribution in Kind has been assessed in a report of the board of managers of the Company dated 24th March 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Receivable being contributed by WCC Germany S.à.r.l. to the Company amounts to 11,269,318.66 Euros which is at least equal to the subscription price of one (1) new share to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Receivable, the balance between the value of the Receivable and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three Euros and sixty-six cents (€11,269,293.66), being allocated to the share premium account of the Company."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind to eleven million two hundred and sixty-nine thousand three hundred eighteen Euros and sixty-six cents (€11,269,318.66) and to issue to the Sole Shareholder one (1) new share in exchange of the Contribution in Kind, and to allocate the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the shares issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred sixty-nine thousand two hundred ninety-three Euros and sixty-six cents (€11,269,293.66), to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles consequently so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at 8,117,500 Euros (eight million one hundred seventeen thousand five hundred) represented by 324,700(three hundred twenty-four thousand seven hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at three thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

WCC Germany S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.897, dûment représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée d'avril 2009, l'associé unique (l'"Associé Unique") de "WCC Vita-Center S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée le 21 août 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le

"Mémorial") numéro 2302 du 13 octobre 2007, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.551. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 mars 2008 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1212 du 20 mai 2008.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de huit millions cent dix-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (€8.117.475) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à huit millions cent dix-sept mille cinq cents Euros (€8.117.500) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'apport d'une créance dont l'Associé Unique dispose à l'encontre de la Société d'un montant de onze millions deux cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit Euros et soixante-six cents (€11.269.318,66) ("Apport en Nature"), le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent soixante neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-six cents (€11.269.293,66), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Approbation de la valorisation de l'Apport en Nature, souscription d'une (1) nouvelle part sociale par l'Associé Unique et paiement par voie de l'Apport en Nature.

2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de huit millions cent dix-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (€8.117.475) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à huit millions cent dix-sept mille cinq cents Euros (€8.117.500) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'Apport en Nature, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-six cents (€11.269.293,66), étant alloué au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport en Nature a été évaluée dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 24 mars 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance apportée par WCC Germany S.à.r.l. à la Société s'élève à 11.269.318,66 Euros est au moins égal au prix de souscription d'une (1) nouvelle part sociale devant être émise par la Société en contrepartie de l'apport de cette Créance, le solde entre la valeur de la Créance apportée et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-six cents (€11.269.293,66), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société."

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à onze millions deux cent soixante-neuf mille trois cent dix-huit Euros et soixante-six cents (€11.269.318,66) et d'émettre à l'Associé Unique une (1) nouvelle part sociale en contrepartie de l'Apport en Nature et d'allouer le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-six cents (€11.269.293,66), au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 8.117.500 Euros (huit millions cent-dix-sept mille cinq cents) représenté par 324.700 (trois cent vingt-quatre mille sept cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14337. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009058001/211/143.

(090067096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

LBREP III FIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.187.

—
EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III FIP S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009057820/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Club des Artistes en Herbe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 7.944.

—
STATUTS

I. - Dénomination, siège, objet et durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Club des Artistes en Herbe, association sans but lucratif. Son siège social est établi à 144, rue Adolphe Fischer, L1521 Luxembourg

Art. 2. L'association a pour objet principal de promouvoir des enfants talentueux dans les domaines de la musique et des arts en général, par le biais de concerts, workshops, conférences, expositions, éditions imprimées et de supports audio-visuels, et toute autre activité qui se rapporte à la vie musicale et socio-culturelle luxembourgeoise, qui est liée à la découverte, la promotion et le développement de la créativité de l'enfant.

Art. 3. L'association est créée pour une durée illimitée. Elle observera une stricte neutralité idéologique, politique et confessionnelle.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre les membres, de leur offrir des activités variées et de qualité, de représenter et de défendre ses intérêts devant toute autorité, personne ou organisme privé et en toutes circonstances où elle juge nécessaire ou utile de le faire.

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives quelconques se rapportant aux buts définis ci-dessus.

II. - Membres, Conditions d'admission et de sortie, cotisation

Art. 4. L'association se compose d'un conseil d'administration, de membres actifs -enfants, ainsi que de membres - protecteurs, toutes les personnes qui participent de façon directe aux activités de l'association, et de membres-sponsors - personnes auxquelles un titre honorifique a été attribué par l'association. Leur nombre est illimité mais ne pourra pas être inférieur à sept.

L'association engage une personne physique en tant que directeur artistique pour chaque activité, ou pour une période fixe, choisie par le conseil d'administration. Le directeur est rémunéré et automatiquement membre honoraire sans devoir

payer une cotisation. Le directeur artistique peut être choisi parmi les membres protecteurs ou même le conseil d'administration.

Art. 5. Sont admissibles comme nouveaux membres actifs tous les enfants, sans limite d'âge, qui ont montré d'un façon indiscutable qu'ils ont des intérêts, des activités et du talent dans leur domaine d'art. Sont admissibles comme nouveaux membres - protecteurs toutes les personnes physiques intéressées aux objectifs principaux de l'association tels qu'ils sont définis par l'article 2 des présents statuts.

La qualité de membre actif, protecteur ou honoraire, après la déposition d'une demande signée auprès du Conseil est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre honoraire est conférée à toute personne qui, sans pouvoir ou sans vouloir être admise comme membre actif ou protecteur, apporte son appui matériel ou moral et paye une cotisation annuelle. Les membres honoraires sont invités à assister aux activités publiques de l'association. Pourtant, ils n'ont pas de droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 7. Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale. En cas de modification, les nouvelles cotisations sont applicables à partir de l'année en cours.

Pour les membres actifs la cotisation ne pourra pas être supérieure à 5 € par an.

Pour les membres protecteurs, la cotisation ne pourra pas être supérieure à 30 € par an.

Pour les membres sponsors la cotisation est illimitée.

Le conseil d'administration peut dispenser les membres actifs nouvellement admis du paiement de la cotisation pour l'année en cours.

Art. 8. Les membres actifs se soumettent aux obligations suivantes:

Ils participent à tous les concerts, répétitions, compétitions et activités diverses qui les concernent uniquement avec l'accord écrit des parents et, le cas échéant, l'accord de leur professeur. En cas de changement ou empêchement, ils s'excusent préalablement auprès du directeur ou du conseil d'administration.

Art. 9. Perd la qualité de membre de l'association:

Tout membre ayant perdu sa qualification d "enfant" ou atteint l'âge adulte, ou présenté sa démission par simple lettre au conseil d'administration.

Par radiation pour faute grave (absences nombreuses et non excusées, impolitesse ou comportement indigne, mobbing, etc.) prononcée par le conseil d'administration.

Un membre qui cesse de faire partie de l'association perd tous les droits sur les cotisations versées. Aucun membre n'a droit sur le fond social.

III. - Attributions et Mode de convocation de l'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier semestre de l'exercice social au siège de l'association, à moins que le conseil d'administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Art. 11. Le conseil d'administration annoncera au moins 8 jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle ou par annonce paraissant dans la presse quotidienne, le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire peut être exigée à tout moment par un cinquième des membres effectifs.

Art. 12. Les résolutions prises par l'assemblée générale et dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, seront inscrites dans un registre ad hoc, signé par le président et le secrétaire, et gardé au siège où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les attributions de l'assemblée générale sont définies par les articles 4, 5, 6, 8 et 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 14. Tout membre protecteur de l'association a un droit de vote. Le membre actif de l'association, en tant qu'enfant, n'a pas de droit de vote.

Des résolutions peuvent être prises par l'assemblée générale en dehors de l'ordre du jour sur proposition d'au moins d'un cinquième des membres protecteurs présents.

Art. 15. L'assemblée générale est présidée par le président, et en cas d'empêchement par le vice-président.

IV. - Conseil d'administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres effectifs protecteurs au moins, élus à la majorité simple des voix valablement exprimées par l'assemblée générale, pour une durée de deux ans. En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'assemblée générale suivante. Tout administrateur appelé à remplacer un autre, achève le mandat de celui-ci.

La répartition des charges de président, vice-président, secrétaire et trésorier sera faite par les membres du conseil d'administration lors de la réunion de celui-ci suivant l'assemblée générale ordinaire.

Le président ne peut pas avoir un enfant membre actif pendant la durée de son mandat, et doit avoir fait preuve de compétences irréprochables dans le domaine des arts.

Le conseil d'administration peut, le cas échéant, se faire assister dans ses réunions par d'autres personnes ayant voix consultative.

Art. 17. Les attributions du conseil d'administration sont définies par l'article 13 de la loi modifié du 21 avril 1928. Dans la gestion des affaires de l'association et dans les actes de représentation il dispose des pouvoirs les plus étendus.

Les délibérations du conseil d'administration sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son délégué est prépondérante.

La signature ou la présence conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont une doit être celle du président, engage valablement l'association envers les tiers.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal, rédigé et signé par le secrétaire. Copie de chaque procès-verbal est accessible aux membres du conseil d'administration au plus tard lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, et soumis à l'approbation lors de cette réunion.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à la compétence de l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration. Le conseil décide notamment du nombre et du genre des activités, des projets proposés par le directeur artistique, de l'organisation des concerts et autres activités, du choix des membres lors des activités, de la fixation du salaire et des indemnités touchés par les collaborateurs, ainsi que de la convocation de l'assemblée générale.

V. - Gestion

Art. 19. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le vice-président remplace le président dans l'exercice de ses fonctions. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre avec la plus grande ancienneté dans le comité remplace le président.

Art. 20. Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents et procès-verbaux de l'association.

Art. 21. Le trésorier est chargé de la tenue de la comptabilité et organise le recouvrement des cotisations. A la fin de chaque année, il établit un rapport financier, soumis au contrôle des réviseurs de caisse et à l'assemblée générale pour approbation.

Art. 22. Le directeur artistique dirige les projets, les concerts et les activités. Il établit les programmes des concerts, avec l'approbation du conseil d'administration. Il est également tenu d'assister à toutes les réunions du conseil d'administration auxquelles il a été invité par le président.

VI. - Budget et Bilan

Art. 23. L'année budgétaire commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles de ses membres;
- du revenu de ses capitaux éventuels;
- de redevances pour services rendus;
- d'emprunts;
- de recettes diverses.

L'association peut recevoir des dons et des legs, sous réserve des conditions imposées par l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 24. Les livres comptables sont clôturés le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'assemblée générale désigne tous les deux ans deux réviseurs de comptes, n'ayant pas obligatoirement la qualité de membre, chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'association. Les réviseurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

VII. - Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

Art. 25. Les règles à suivre pour la modification des statuts sont celles prévues par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après épurement du passif, l'excédent des fonds et les biens de l'association seront confiés à la commune du siège actuel, qui en assurera la gestion pour en faire bénéficier une nouvelle organisation qui se constituera sur le plan communal dans les quinze ans suivant la dissolution.

Si cette nouvelle organisation n'est pas constituée dans le délai indiqué, les fonds et les biens précités deviendront la propriété de la commune qui en disposera en faveur d'une oeuvre de bienfaisance de son choix.

Art. 27. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, il y a lieu d'appliquer les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VIII. - Disposition finale

Art. 28. Le CLUB DES ARTISTES EN HERBE, association sans but lucratif, ici fondée reprend les droits et obligations, ainsi que tous les avoirs généralement quelconques de l'ancien cercle non-formel Club WUNDERKINDER fondé en 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2009058161/680/143.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02230. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.861,25.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

EXTRAIT

Monsieur Rodolphe Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP III Vesta S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009057822/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Bellariva Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.019.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Lequel comparants, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme - Société de Patrimoine Familiale qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "BELLARIVA INVESTMENTS S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire à trois mille cent (3.100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - a) Monsieur Mario Gabriele ALBERA, administrateur de société, né à Borgo Ticino (Italie), le 10 décembre 1951, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Via Balestra 22a, Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté;

c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

- La Société Revisora S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Galhano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17049. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058358/5770/197.

(090067820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

LBREP II Le Provençal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.417.

— EXTRAIT

Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 1271, sixth Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10020, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

LBREP II Le Provençal S.à r.l.

Michael Denny / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2009057824/8223/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Je, soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

Dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

ERELID S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2009.

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009057833/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.122.

En date du 2 avril 2009, la société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l. a cédé ses 125 parts sociales de la société à responsabilité limitée INVENERGY POLAND RENEWABLES S.à r.l. à la société à responsabilité limitée Invenergy Solar LLC enregistrée sous le n° 4260878 auprès du Registre de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à DE 19901 Dover (Etats-Unis d'Amérique), 615, S. DuPont Highway.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour INVENERGY POLAND RENEWABLES S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057853/16.

(090067342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 24 avril 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Sandrine ANTONELLI, directeur de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009057835/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 avril 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
POLYMER INVEST S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009057838/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Dresdner Leasing 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.887.

Par résolution signée en date du 27 avril 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2009.

Référence de publication: 2009057918/12.

(090067079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Arches Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.969.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 avril 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
ARCHES INVESTMENTS S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009057840/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Coban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.721.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 avril 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
COBAN S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009057842/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Gako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.102.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057949/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08667. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.110.

Suite au changement de dénomination de l'associé unique en date du 23 juillet 2008, la dénomination de l'associé unique a été modifiée de EMERY S.à r.l., en Vintage Holdings S.à.r.l.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vintage Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057845/14.

(090067365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

H.E.M.C.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.119.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 7 Mai 2009 que:

la société Pitch S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029020,

a cédé:

- 250 parts sociales qu'il détenait dans la société H.E.M.C.O. S.à r.l. à

la société Lofting S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029013,

Pitch S.A.: 250 parts sociales

Lofting S.A.: 250 parts sociales

Total: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Mai 2009.

Pour H.E.M.C.O. S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009058034/26.

(090066646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

—
Veillez noter que Monsieur Moÿse DARGAA, administrateur, demeure désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUXSTREAM I S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057849/14.

(090067360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Coble.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.241.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mai 2009

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COBLE.COM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057851/17.

(090067353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.134.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

—
Par résolutions signées en date du 31 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jennifer L. Pitts, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, New Hampshire, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Nomination de John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057852/15.

(090067530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Hoffmann Frères s.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.262.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 23 avril 2009, LAC/2009/15644,

Que Madame Philomène HOFFMANN, professeur, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers, a cédé à titre gratuit:

a) cinquante-six (56) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée HOFFMANN FRERES S.à r.l. & Cie, avec siège social à L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte, à Madame Josette HOFFMANN, veuve RIES, retraitée, demeurant à L-1469 Luxembourg, 93, rue Ermesinde, et

b) cinquante-six (56) parts sociales qu'elle détenait dans la société précitée à Madame Céline HOFFMANN, épouse BUSCHMANN, retraitée, demeurant à L-6780 Grevenmacher, 6, rue Frantz Seimetz.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009057863/212/22.

(090066948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 mars 2009

1. M. Chen LEI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Li QINGPING, chief engineer, né à Hubei (Chine), le 15 juin 1956, demeurant à No. 502, Unit 2, Building No. 9, Xiao Huangzhuang Yiqu, Dongcheng District, Pékin 100013 (Chine), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FULIN INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057854/17.

(090067325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

WM Olm (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.992.

Par résolution signée en date du 31 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jennifer L. Pitts, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, New Hampshire, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Nomination de John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057855/15.

(090067526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Steel Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Boucel Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.570.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 janvier 2009

1) L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Milos DUNCKO en tant que gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

2) L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à deux (2) avec effet au 26 janvier 2009.

Par conséquent, à partir du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la Société sera composé des deux (2) membres suivants:

1) Monsieur Milos DUNCKO, gérant, né le 10 décembre 1961 à Spisska Nova Ves, Tchécoslovaquie (actuellement Slovaquie), demeurant à 20 Harold Street, Cos Cob, CT 06807, Etats-Unis d'Amérique; et,

2) Monsieur Pierre METZLER, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Tous leurs mandats sont à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009057875/22.

(090067298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.375.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 avril 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mytilus LuxCo I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057856/21.

(090067313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.266.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

—
Par résolutions prises en date du 31 mars 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jennifer Pitts, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 HanoverNew Hampshire, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Nomination de John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057857/15.

(090067519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

—
Extrait du procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle en date 11 mars 2009

Jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 10 mars 2010, les membres du conseil d'administration de Danske Bank International S.A. sont:

- (1) M. Niels-Ulrik Moustén dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark;
- (2) M. Sven Lystbæk dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark;
- (3) M. Georg Franz Friedrich Schubiger dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark;
- (4) M. Kari Tähtelä dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark;
- (5) M. Peter Rostrup-Nielsen dont l'adresse professionnelle est 2-12, Holmens Kanal, DK-1092 Copenhague, Danemark; et
- (6) M. Klaus Mønsted Pedersen dont l'adresse professionnelle est 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Gregory Piavent

Head of Legal & Compliance

Référence de publication: 2009057861/222/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 11 septembre 2007 et elle déclare avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 17 septembre 2007, avec les relations suivantes: LAC/2007/26736.

- Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 4 des statuts qui énonçait erronément la loi du 26 avril 2007 et non celle du 11 mai 2007. A cet effet il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer

toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

- Lors de la même Assemblée il a également été omis de modifier l'article 27 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15151. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058342/5770/47.

(090067853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.134.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

En date du 21 janvier 2009, l'associé WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé l'entièreté de ses 5.544.818 parts sociales de catégorie A et l'entièreté de ses 2.460.566 parts sociales de catégorie B à WM Caleta (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est WM Caleta (Gibraltar) Limited, avec ses 5.544.818 parts sociales de catégorie A et 2.460.566 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057858/16.

(090067513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.591.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009057860/15.

(090067490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, le 8 avril 2009

«L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

M João Manuel Fialho Martins SERRENHO

M Fernando Jorge Almeida FERREIRA

M. Lambert SCHROEDER

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.»

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009057893/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.591.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant au Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Immobilien Bellatrix S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009057862/19.

(090067490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Clerical Medical Europe Financial Services B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 10 décembre 2008

Les administrateurs de la Société ont élu les personnes suivantes comme ayant le pouvoir d'engager la société en remplacement de Penelope Ann Cooper et Martin Alan Butler, pour une période indéterminée.

1. Tom Taylor, avec adresse professionnelle à Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne;
2. Dave Bennion, avec adresse professionnelle à Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne; et
3. Mark Hamper, avec adresse professionnelle à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clerical Medical Europe Financial Services B.V.

Signature

Référence de publication: 2009057864/17.

(090067453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.844.

1. Veuillez prendre note que le siège social du ML Poivre Real Estate GP, associé commandité de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

2. Veuillez prendre note que le siège social des associés commanditaires de la Société a été transféré comme suit:

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 1, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 2, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 3, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 4, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 5, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Stabilité S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2009057868/25.

(090067402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Madame Cindyrella Amistadi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 838 du 20 avril 2009,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence trois (3) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 30 mars 2009, à concurrence de 1.480,- EUR (mille quatre cent quatre-vingts Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.651.650,00 EUR (un million six cent cinquante et un mille six cent cinquante Euros) à un montant de 1.653.130,00 EUR (un million six cent cinquante-trois mille cent trente Euros) par la création de 148 (cent quarante-huit) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quatre-vingt-cinq (85) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- cinquante-huit (58) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cinq (5) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 6 avril 2009, à concurrence de 4.320,- EUR (quatre mille trois cent vingt Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.653.130,00 EUR (un million six cent cinquante-trois mille cent trente Euros) à un montant de 1.657.450,00 EUR (un million six cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante Euros) par la création de 432 (quatre cent trente-deux) actions nouvelles de catégorie "ACC", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux cent soixante-huit (268) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement Risque (FCPR) de droit français.

- cent quarante-trois (143) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- vingt-et-une (21) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 7 avril 2009, à concurrence de 1.180,- EUR (mille cent quatre-vingts Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.657.450,00 EUR (un million six cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante Euros) à un montant de 1.658.630,00 EUR (un million six cent cinquante-huit mille six cent trente Euros) par la création de 118 (cent dix-huit) actions nouvelles de catégorie "N7C", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quinze (15) actions souscrites par Private Equity Selection n°3, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- quinze (15) actions souscrites par Private Equity Selection n°3, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- quatre-vingt-huit (88) actions souscrites par Predica 2008, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 6.980,- EUR (six mille neuf cent quatre-vingt euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à 1.658.630,00 EUR (un million six cent cinquante-huit mille six cent trente Euros), représenté par 165.863 (cent soixante-cinq mille huit cent soixante-trois) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;

- 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";

- 1.338 (mille trois cent trente-huit) actions de catégorie "PAI";

- 6.510 (six mille cinq cent dix) actions de catégorie "CIP";

- 8.243 (huit mille deux cent quarante-trois) actions de catégorie "ACC";

- 9.929 (neuf mille neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie "S3";

- 51.810 (cinquante et un mille huit cent dix) actions de catégorie "VEST";

- 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt deux) actions de catégorie "PER";
 - 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
 - 19.435 (dix-neuf mille quatre cent trente-cinq) actions de catégorie "N7C";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: C. VAUDEMONT, C. AMISTADI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16502. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libres aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009059512/206/101.

(090067994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

LBC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.503.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 31 mars 2009

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Olivier Gasche et décide de nommer en remplacement Monsieur Kelvin Williams, 5ter, rue du Dôme, F-75116 Paris, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme

Mr Kelvin Williams / Mr Christopher Dowling

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009057865/14.

(090067497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.278.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} avril 2009 entre RDC Drilling International, Inc., ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9001 Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée sous le numéro WK-193997 avec le Registre de Commerce des Iles Caïmanes et Black Forrest Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 101698 avec le Registrar of Companies, Gibraltar, les 25000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 sont transférées à Black Forest Limited comme suit:

- Black Forrest Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 101698 avec le Registrar of Companies, Gibraltar, devient associé de la société et détient les 25000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2009057866/21.

(090067419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Société des Ateliers Nic Olinger S.A.»
tenue le 18 mars 2009 à 15.00 heures à Foetz*

L'assemblée générale accepte la démission au 11/11/2007 de Monsieur Henri GRETHEN, né à Esch-sur-Alzette le 16/07/1950 et demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill, de son poste d'administrateur.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement. Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 6 à 5 membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 18 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009057888/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2009, réf. DSO-DD00249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090066980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.763.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 9 avril 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée marque son accord à l'unanimité pour la cession des 20 parts sociales détenues par Monsieur Jean-Paul Hildebrandt à la "Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie" Ingenico S.A., ayant son siège social au 192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.

Pour copie conforme

INGENICO S.A.

Gérant Unique

Signature

Référence de publication: 2009057870/16.

(090067418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

ML Poivre Durable S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.626.

1. Veuillez prendre note que le siège social du ML Poivre Real Estate GP, associé commandité de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

2. Veuillez prendre note que le siège social des associés commanditaires de la Société a été transféré comme suit:

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 1, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 2, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 3, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 4, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008;

- Le siège social de ML Poivre Real Estate 5, associé de la Société, a été transféré du 8-10, Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg à partir du 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Durable S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2009057871/25.

(090067334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 550.565.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.636, incorporated by a notarial deed enacted on 3 February 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 497 of 6 March 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, who assumes the function of scrutineer.

The chairman appoints as secretary Mrs Cristiana VALENT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 55 (fifty-five) shares of USD 1,000 (one thousand united states dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of USD 550,510,000 (five hundred fifty million five hundred ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) to USD 550,565,000 (five hundred fifty million five hundred sixty-five thousand United States Dollars) by the issue of 550,510 (five hundred fifty thousand five hundred ten) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 54,500,550,000 (fifty-four billion five hundred million five hundred fifty thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting and that the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all of the relevant documentation has been put to the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow the shareholder to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 550,510,000 (five hundred fifty million five hundred ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) to USD 550,565,000 (five hundred fifty million five hundred sixty-five thousand United States Dollars) by the issue of 550,510 (five hundred fifty thousand five hundred ten) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share

premium amounting to USD 54,500,550,000 (fifty-four billion five hundred million five hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by Abbott Health Products, Inc., a company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares and the Share Premium.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the Share Premium.

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, represents:

(i) 9,199 (nine thousand one hundred ninety-nine) shares of Abbott Hospitals Limited, a company limited by shares organized and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with its registered address at Sassoon House, Shirley Street & Victoria Avenue, New Providence, Nassau, Bahamas, held by the Contributor; and

(ii) 120 (one hundred twenty) shares of Abbott Diagnostics International, Ltd., an exempted company organized and existing under the laws of Bermuda, with its registered address at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, held by the Contributor;

(together the "Contributed Shares").

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 55,051,060,000 (fifty-five billion fifty-one million sixty thousand United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

The managers of the Company, such as duly represented by Ms Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 15 April 2009, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Health Products, Inc.: 550,565 (five hundred fifty thousand five hundred sixty-five) shares;

The notary acts that the 550,565 (five hundred fifty thousand five hundred sixty-five) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 550,565,000 (five hundred fifty million five hundred sixty-five thousand United States Dollars), represented by 550,565 (five hundred fifty thousand five hundred sixty-five) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.», une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.636, constituée par acte notarié le 3 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497, le 6 mars 2009 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président nomme comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 55 (cinquante-cinq) parts sociales de 1000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 550.510.000 USD (cinq cent cinquante million cinq cent dix mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 55.000 USD (cinquante-cinq mille dollars américains) à 550.565.000 USD (cinq cent cinquante million cinq cent soixante-cinq mille dollars américains) par l'émission de 550.510 (cinq cent cinquante mille cinq cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 54.500.550.000 USD (cinquante-quatre milliard cinq cent million cinq cent cinquante mille dollars américains),

3. Souscription et paiement par rapporteur de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification de l'article huit paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter cette action.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 550.510.000 USD (cinq cent cinquante million cinq cent dix mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 55.000 USD (cinquante-cinq mille dollars

américains) à 550.565.000 USD (cinq cent cinquante million cinq cent soixante-cinq mille dollars américains) par l'émission de 550.510 (cinq cent cinquante mille cinq cent dix) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 54.500.550.000 USD (cinquante-quatre milliard cinq cent million cinq cent cinquante mille dollars américains), (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées (terme défini ci-après) détenues par Abbott Health Products, Inc., une société organisée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Apporteur»)

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées et la Prime d'Emission.

Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission de Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature constitué des Parts Sociales Apportées.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, représente:

(i) 9.199 (neuf mille cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales de Abbott Hospitals Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social à Sassoon House, Shirley Street & Victoria Avenue, New Providence, Nassau, Bahamas, détenues par l'Apporteur;

(ii) 120 (cent vingt) part sociales de Abbott Diagnostics International Ltd., une société fiscalement exemptée et organisée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, détenues par l'Apporteur;

(ensemble les «Parts Sociales Apportées»)

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 55.051.060.000 USD (cinquante-cinq milliard cinquante et un million soixante mille dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée à compter de cet acte, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Les gérants de la Société, tels que dûment représentés par Mme Arlette Siebenaler, ayant pour adresse professionnelle le Luxembourg, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établi à la date du 15 avril 2009, requièrent du notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, le transfert des Parts Sociales Apportées et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Abbott Health Products, Inc.: 550.565 (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales;

Le notaire acte que les 550.565 (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 550.565.000 USD (cinq cent cinquante million cinq cent soixante-cinq mille dollars américains), représenté par 550.565 (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune.»

Cet article n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000.-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, C. VALENT et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058330/242/229.

(090067698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 16 mars 2009 que l'assemblée a décidé ce qui suit:

1. l'assemblée a constaté la cooptation de Monsieur Frederik Kuiper en tant qu'administrateur de la Société le 13 novembre 2008 et a décidé d'élire définitivement Monsieur Frederik Kuiper en tant qu'administrateur de la Société, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Hollande, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels 2008; et

2. l'assemblée a décidé de nommer en tant qu'administrateur additionnel de la Société avec effet au 16 mars 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société la personne suivante:

- Monsieur Edgar Rosenmayr, administrateur, né le 14 novembre 1956 à Vienne, Autriche, demeurant professionnellement à Gaudenzdorfer Gürtel 67, 1120 Vienne, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009057873/21.

(090067099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Boz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 101.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057951/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08740. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090067026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.